

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 13 novembre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 12 novembre 2013

2013 DASES 627G Subvention à l'association La Voix de l'Enfant (10e).

M. Romain LEVY, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 3411-1 et suivants,

Vu le projet de délibération en date du 30 octobre 2013, par lequel Monsieur le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général lui propose d'accorder une subvention 5 000 € au titre de 2013 à l'association « La Voix de l'Enfant » 76, rue du Faubourg Saint Denis (10e) pour le financement d'une manifestation sportive et culturelle (Fraternity Cup) ;

Sur le rapport présenté par M. Romain LEVY, au nom de la 6^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 5 000 € au titre de 2013 est attribuée à l'association « La Voix de l'Enfant » 76, rue du Faubourg Saint Denis (10e) (N° SIMPA 5623) (Dossier 2013_07180) pour le financement d'une manifestation sportive et culturelle (Fraternity Cup).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée à la rubrique 51, chapitre 65, nature 6574, ligne DF 34006 du budget de fonctionnement du Département de Paris pour l'exercice 2013 et les exercices suivants, sous réserve de la décision de financement.